

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire sur convocation du 25/03/2021**  
**-- JEUDI 8 AVRIL – 19h HEURES --**

**Présents** : M. MARCHI Jean-Claude, Maire

Mmes ALBELDA VIALLES Sabine, DA COSTA Evelyne, MONCHAUX FOUHETY Caroline, LACOTTE Sylvie, et MM. MEUNIER Mickaël, BOSC Alain, DALMAS Jérémie, DUHAN Fabien, ELIEZ Jacques et ROUSSEL Emmanuel.

**Absents excusés** : Mme VIALA Camille, ESPADA Isabelle (procuration à M. MARCHI), JACQUET RICARD Caroline (procuration à Mme MONCHAUX FOUHETY) et M. JOLIDON Jean-Pierre (procuration à M. ELIEZ)

**Secrétaire de séance** : Mme ALBELDA VIALLES Sabine

**Approbation du PV du 08/02/2021 :**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 08/02/2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**Compte Administratif et Compte de Gestion 2020 - Budget Principal M14 :**

Mme DA COSTA Evelyne, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif, **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents** approuve le compte administratif et le compte de gestion 2020 du Budget Principal lesquels peuvent se résumer ainsi :

**Section d'exploitation** : recettes 846 659.08 € - dépenses 530 844.81 € = 315 814.27 € excédent final

**Section d'investissement** : recettes 502 050.80 € - dépenses 577 704.03 € = - 75 653.23 € + excédent reporté 2019 de 221 437.96 € = 145 784.73 € excédent final

**Restes à réaliser** : dépenses = 31 000.00 € et recettes = 233 265.40 €

*Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.*

**Affectation des résultats 2020 :**

Les comptes administratifs 2020 ayant été adoptés à l'unanimité, Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il convient de décider, en application de l'instruction M14, de l'affectation des excédents.

Il propose d'affecter les résultats de la façon suivante :

Section investissement (C/001) : 145 784.73 €

Section investissement (C/1068) : 315 814.27 €

*Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.*

**Objet : Taux d'imposition 2021**

Monsieur le Maire présente au Conseil l'état N°1259 COM qui fait apparaître les bases d'imposition prévisionnelles 2021 pour la TFB 954 500 – TFNB 60 500. En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021).

Il propose donc d'appliquer les taux retenus par la commission des finances, avec application d'un coefficient proportionnel de 1,000000, soit :

- FB 43,58% produit 415 971 €

- FNB 70,42% produit 42 604 €

*Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.*

**Attribution de subventions aux associations communales Exercice 2021**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il convient de voter les subventions aux associations pour l'exercice 2021. Mme DA COSTA, présidente d'association, est invitée à quitter la salle du vote.

Il est donc proposé d'attribuer les subventions suivantes pour l'exercice 2021 :

- Autignac en fête	2 000,00 €
- Cantilène d'Autignac	250,00 €
- Club de la Coquillade	500,00 €
- Coopérative scolaire	3 000,00 €
- Donneurs de sang	250,00 €
- Jeunesse Autignac	500,00 €
- Diane	250,00 €
- Omnisports	250,00 €
- Parents d'élèves	250,00 €
- Pétanque Club	250,00 €
- Art'ignac	250,00 €
- La Boule du Haut Libron	250,00 €
- Commanderie du Faugères	100,00 €
- Chasse	250,00 €
- Pierres Sèches	200,00 €
- Tennis club	500,00 €

*Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.*

**Intercommunalité – Approbation de la notification de « l'Attribution de compensation » décidée par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées pour l'exercice 2021.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une commission locale d'évaluation des charges transférées a été mise en place auprès de la Communauté de Communes Les Avant-Monts par délibération 190-2020 en date du 14 décembre 2020. Un rapport de cette commission vient d'être publié et détermine les attributions de compensation à verser aux communes. Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contenu de ce rapport ; la compensation prévisionnelle pour l'exercice 2021 est de 1 578.12 € pour la commune de d'Autignac. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce rapport et d'approuver la proposition de calcul des compensations aux communes.

*Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.*

**Vote du Budget Primitif Principal M14 – Exercice 2021**

Monsieur le Maire rappelle que le budget primitif est un document prévisionnel qui retrace l'ensemble des recettes et des dépenses de la collectivité. Il permet au Maire d'engager et de mandater les dépenses dans la limite des crédits inscrits. Il fait lecture du budget :

**Budget PRINCIPAL M14**

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Chap.</b>	<b>Libellé</b>	<b>TOTAL</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	219 750.00
012	CHARGES DE PERSONNEL	337 700.00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	1 900.00
65	Autres charges de gestion courante	66 295.00
<b>TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE</b>		<b>625 645.00</b>
66	Charges financières	21 202.00
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>646 847.00</b>
023	Virement à la section d'investissement	137 084.00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>137 084.00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>		<b>783 931.00</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Chap.</b>	<b>Libellé</b>	<b>TOTAL</b>
013	ATTENUATION DE CHARGES	12 000.00
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	11 500.00
73	Impôts et taxes	498 851.00
74	Dotations, subventions de participations	223 580.00
75	Autres produits de gestion courante	38 000.00
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>		<b>783 931.00</b>

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				
<b>Chap.</b>	<b>Libellé</b>	<b>Restes à réaliser 2020</b>	<b>VOTE</b>	<b>TOTAL (RAR + VOTE)</b>
20	Immobilisations incorporelles	31 000.00		31 000.00
	Total des opérations d'équipement		884 888.40	884 888.40
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>31 000.00</b>	<b>884 888.40</b>	<b>915 888.40</b>
16	Emprunts et dettes assimilées		32 000.00	32 000.00
	<b>TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES</b>		<b>32 000.00</b>	<b>32 000.00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>31 000.00</b>	<b>916 888.40</b>	<b>947 888.40</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>			<b>947 888.40</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>				
<b>Chap.</b>	<b>Libellé</b>	<b>Restes à réaliser 2019</b>	<b>VOTE</b>	<b>TOTAL (RAR + VOTE)</b>
13	Subventions d'investissement	233 265.40	75 940.00	309 205.40
	<b>TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT</b>	<b>233 265.40</b>	<b>75 940.00</b>	<b>309 205.40</b>
10	Dotations, fonds et réserves		40 000.00	40 000.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		315 814.27	315 814.27
	<b>TOTAL RECETTES FINANCIERES</b>		<b>355 814.27</b>	<b>355 814.27</b>
	<b>TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>233 265.40</b>	<b>431 754.27</b>	<b>665 019.67</b>
021	Virement de la section de fonctionnement		137 084.00	137 084.00
	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT</b>		<b>137 084.00</b>	<b>137 084.00</b>
	<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE</b>		<b>145 784.73</b>	<b>145 784.73</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>568 838.27</b>	<b>947 888.40</b>

*Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.*

#### **Travaux de voirie Avenue de la Liberté : choix de l'entreprise attributaire du marché**

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux de réfection de l'avenue de la Liberté. Une consultation des entreprises a été effectuée le 2 février 2021 avec une date limite de réception des offres au 04/03/2021 à 16h. La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie pour l'ouverture des plis a analysé les 4 offres reçues. Il a ensuite été décidé de négocier avec les quatre candidats ayant répondu à l'offre initiale comme la procédure et le règlement de la consultation le permet.

La CAO dans sa séance du 06/04/2021 propose de retenir la proposition la mieux-disante à savoir : EUROVIA pour un montant de 128 300.00 € HT soit 153 960.00 € TTC.

*Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.*

#### **Travaux aménagement derrière l'école parcelles E207 et E208**

Cet espace acquis par la municipalité jouxte l'école et permet un accès direct et sécurisé pour les enfants. Le projet comprendra un potager et un poulailler ainsi qu'une zone de tapis enrobé pour la pratique du sport. Un cheminement piétonnier PMR a également été prévu. Des subventions ont été obtenues et Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal du devis de l'entreprise COLAS pour un montant de 60 547.30 € HT.

*Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.*

#### **Voie de contournement - Acquisition de terrains**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet de création d'une voie de contournement au sud du village afin de réguler le trafic routier du bourg centre. Ce projet a nécessité le découpage et le numérotage des parcelles limitrophes au chemin de la mouline afin de garantir une largeur suffisante à la création d'un axe routier sécurisé.

La parcelle nouvellement créée est la suivante : N° 1079 d'une contenance de 4 a 51 ca.

Le propriétaire concerné ayant donné un accord pour la vente de sa parcelle, Monsieur le Maire propose d'en approuver l'acquisition au prix de 3.50 € le m<sup>2</sup> soit pour un montant de 1 578.50 €. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la Commune.

*Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.*

### **Aménagement Voirie : voie contournement et aménagement d'un parking arboré - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Hérault et du Conseil Régional Occitanie**

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de voirie de la voie de contournement et l'aménagement d'un parking arboré.

Pour améliorer la fluidité des circulations, l'accessibilité au village et préserver la sécurité des piétons, la municipalité a décidé de procéder à l'aménagement d'une voie de contournement du village au lieu-dit « La Poujade ». La commune souhaite réaliser une liaison sud du centre bourg afin de :

- Connecter le chemin de la Bastide, jusqu'à la RD154 et désengorger le cœur de ville au niveau trafic routier.
- Desservir une future zone artisanale et de nouveaux lotissements au sud du village prévus au PLU d'Autignac.
- Aménager un parking arboré au cimetière neuf.

### **L'ensemble des travaux représente une dépense totale de 477 815.89 € HT.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de présenter ce projet auprès :

- De Madame la Présidente de la Région Occitanie,
- De Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Hérault,

*Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.*

### **Convention de mutualisation du service urbanisme**

M. le Maire rappelle l'approbation du PLU par délibération du 14/12/2017, et son transfert à la Communauté de Communes des Avants Monts.

Il propose au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion au service commun mutualisé d'instruction des actes d'urbanisme proposé par la Communauté de communes des Avant-Monts.

Ce service est entré en vigueur le 1er juillet 2015, il instruit les actes suivants : permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, certificat d'urbanisme au titre de l'article L410-1b du Code de l'urbanisme, déclaration préalable. Ce service n'est cependant qu'un facilitateur. Le maire reste seul responsable et signataire de la décision finale. De plus, la commune sera toujours le point d'entrée unique des demandeurs, qui ne pourront déposer leur dossier directement auprès du service urbanisme installé dans les locaux de la CCAM.

A noter par ailleurs que la commune conserve intégralement l'instruction des CU a (certificats d'urbanisme à titre d'information), la consultation des services liés aux réseaux d'eau, d'électricité, d'assainissement collectif, et la consultation du Service public d'assainissement non collectif.

Monsieur le Maire précise que ce service est sans contrepartie financière.

*Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.*

### **Permis de louer : avis sur instauration sur la Commune d'Autignac**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Loi ALUR permet aux Communes et EPCI volontaires de soumettre la mise en location d'un logement par un bailleur à une autorisation préalable ou à une déclaration consécutive, au regard notamment de l'objectif d'habitat indigne.

Vu la demande de nombreuses communes d'instaurer le permis de louer, la Communauté de Communes les Avant Monts par sa compétence optionnelle communautaire concernant la Politique du logement et du cadre de vie peut assurer cette mission.

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°82/2021 prise le 29 mars 2021

- Instaurant le permis de louer sur les communes qui le souhaitent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,
- Instaurant le régime d'autorisation préalable à la mise en location,
- Demandant aux communes de délibérer individuellement et de préciser les périmètres et / ou les critères de locations concernées telles que l'ancienneté des habitations,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur l'instauration d'un permis de louer.

*Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents donne un avis DEFAVORABLE à l'instauration d'un permis de louer sur la Commune d'Autignac.*

### **Ecole : appel à projets pour un socle numérique**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le plan de relance présenté par le Gouvernement comporte un important volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement, notamment pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif et ainsi assurer la continuité pédagogique et administrative. L'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique.

Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels : l'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques, les services et ressources numériques et l'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

Dans l'objectif de réduction des inégalités scolaires du plan de relance, la subvention de l'État couvre :

- Pour le volet équipement et travaux sur les réseaux informatiques, 70% de la dépense ;
- Pour les services et ressources numériques, 50% de la dépense.

Le coût pour deux classes s'élève à 7 000€ TTC, le reste de la dépense est à charge de la commune.

*Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.*

### **Travaux rue des Aires, de la Paix et St André**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'effectuer des travaux sur les rues du centre du village. Une subvention a été obtenue pour leur réfection et Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal du devis de l'entreprise COLAS pour un montant de 62 980.00 € HT.

*Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents.*

### **Questions diverses :**

- Une plainte a été reçue par un riverain concernant les nuisances sonores du citystade,
- Travaux sur la RD 154 : les travaux sont terminés.

La séance est levée à 21h30.

*Fait à Autignac, le 15 avril 2021*

*Le Maire*

*Jean-Claude MARCHI*

